EXTRAIT DES REGISTRES

DES DÉLIBÉRATIONS

DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.

Séance publique du 28 *Fructidor, an* 6 *de la République française, à laquelle ont assisté les citoyens* GINTRAC, GALAUP, J. PRUNIS, VERLIAC, Administrateurs; *et* N. BEAUPUY, Commissaire du Directoire exécutif.

VU la Déclaration des biens-meubles et immeubles du citoyen *Géraud Laborie - Campagne*, père d'émigré, de la Commune de Sarlat, en conformité des lois des 9 floréal an 3.e et 20 floréal an 4.e;

Vu le contrat de rente constituée, du 22 août 1778, retenu par Debotas, au capital de quarante mille francs, consentie par le Déclarant au profit de la citoyenne Dabzac (Marthe);

Vu le contrat de rente constituée, du 12 juin 1764, devant Lagrange notaire, au capital de douze mille francs, consentie par le Déclarant en faveur du citoyen Chabert, de Sarlat;

Vu le contrat de rente constituée, du 22 juin 1762, devant Lavergne, au capital de dix mille francs, consentie par le Déclarant au profit de Marie Dabzac, ensemble le contrat de mariage d'Etienne Ribeyreix et de Marthe-Philipp Saint-Viance, fille de ladite Dabzac, du 14 septembre 1769, devant Desport, d'où résulte que cette dernière constitua à sadite fille la susdite rente constituée;

A

Vu le contrat de rente constituée, du 26 juin 1778, devant Gaussen, au capital de deux mille francs, consentie par le Déclarant au profit de Jean Fermigier-Beaupuy;

Vu le contrat de rente constituée, du 21 décembre 1777, devant Gaussen, notaire, au capital de cinq mille francs, consentie par le Déclarant au profit dudit Fermigier;

Vu l'acte d'obligation devant Gontier, notaire, de la somme de six mille francs, du 5 août 1776, consentie par le Déclarant en faveur de Jean Calvimon;

Vu le contrat de rente constituée, en date du 31 mars 1780, au capital de douze cents francs, consentie par le Déclarant au profit de la ci-devant communauté de la Visitation;

Vu le contrat de rente constituée au capital de trois mille francs, devant Rainée, notaire à Paris, en date du 27 mai 1769, consentie par le déclarant au profit d'Elizabeth Jay;

Vu l'acte d'obligation de la somme de six mille francs, en date du 9 août 1775, devant Gaussen, consentie par le Déclarant au profit de Mirandol;

Vu le contrat de mariage du Déclarant, en date du 30 novembre 1743, portant don à Marguerite Charon, sa femme, d'un gain de survie de trois mille francs, (devant Lavavé.)

Vu l'acte de donation du 4 février 1779, devant Gaussen, notaire, faite par la citoyenne Raynal, de l'universalité de ses biens au Déclarant, à la charge par lui d'une pension viagère et annuelle de deux cents francs, vingt quartons froment, dix quartons seigle, dix quartons blé d'espagne, deux barriques de vin, une barrique de demi-vin, lesquels objets, d'après leur prix moyen, doivent être évalués à la somme de trois cents soixante francs, laquelle réunie à celle susdite de deux cents francs, forment en total celle de cinq cents soixante francs, qui, attendu l'âge de plus de cinquante ans, atteint par la donnatrice, donne un capital de deux mille neuf cents francs;

Et en outre de payer à Marie Barrette la somme de deux cents francs;

Vu le contrat de rente constituée devant Lagrange, daté

du 5 septembre 1776, au capital de quatre mille francs, consentie par le Déclarant au profit de Pierre Lescure ;

Vu le contrat d'acquisition, en date du 29 juin 1757, devant Sarlande, d'un bien situé commune de Campagne, faite par le Déclarant pour le prix de quatre-vingt-dix mille livres ;

Vu le contrat d'acquisition faite par le Déclarant, en date du 6 juin 1765, devant Arbucher, notaire, d'un bien situé commune de Campagne, pour le prix de vingt-huit mille six cents francs ;

Vu le double sous signature-privée, en date du 12 février 1759, enregistré le 18 mai 1760, portant vente de la part de Jean Selves au Déclarant, d'une maison située à Sarlat, pour le prix de cinq mille sept cents cinquante fr. ;

Vu l'arrêté de l'Administration centrale, du 22 floréal an cinq, d'où il résulte que le Déclarant a fait sa demande en partage des biens déclarés, en exécution des lois des 9 floréal au 4, et remis à cet effet toutes les pièces à ladite Administration, depuis le 23 prairial an 4, lequel partage fut suspendu par une prétendue lettre du Ministre des Finances ;

Vu l'acte du décès du Déclarant, en date du 26 Ventôse an 5.

Vu le certificat de vie et de non-émigration d'Elisabeth Laborie, fille du Déclarant, et la déclaration d'absence de Géraud Laborie-Campagne son fils, depuis le 23 juin 1793 ;

Vu l'avis de l'Administration municipale de Sarlat, et les observations du Receveur,

Considérant que le Déclarant s'est entièrement conformé aux dispositions des lois des 9 floréal an 3, et 20 floréal an 4, pour ce qui le concerne, par la remise qu'il a faite en temps utile à l'Administration de la déclaration de ses biens et des titres justificatifs à l'appui ; qu'en conséquence ses héritiers républicoles doivent jouir des avantages dont il jouiroit lui-même s'il étoit encore vivant ;

Considérant qu'il résulte des actes précités que les dettes

passives du Déclarant, communes à Marguerite Charon son épouse, s'élèvent à la somme de quatre-vingt-onze mille cent francs; que les acquisitions faites pendant la société conjugale s'élèvent à la somme de cent treize mille cent cinquante francs, d'où résulte que les acquêts se réduisent à celle de vingt-deux mille cent cinquante francs, dont la moitié revenant à ladite épouse est de onze mille soixante-quinze francs; que les dettes passives particulières audit Déclarant s'élèvent à la somme de trois mille cent francs, réunie à la susdite de onze mille soixante-quinze francs d'acquisitions appartenantes à ladite épouse, et aux quatre-vingt-onze mille cent francs susdits, forment un total en dettes passives de cent-cinq mille soixante-quinze francs, qui réunie aux intérêts arrérages, montant à sept mille cinq cents trente-quatre francs, donne une somme de cent-douze mille six cent neuf francs;

En présence et de l'avis du Commissaire du Pouvoir exécutif, il a été procédé à la liquidation et partage des biens déclarés, ainsi qu'il suit :

Total des biens-meubles et immeubles, 325,511 fr.

Dettes passives à distraire, ... 112,609fr.		
Préciput accordé au Déclarant, par la Loi du 9 floréal, ... 20,000	132,609	
Reste.		192,902

A diviser entre le Déclarant, Elisabeth Laborie-Campagne sa fille, et la République, représentant Géraud Campagne son fils, émigré.

Dont le tiers pour chaque part-prenant est de 64,300 francs 13 sous 4 den. ci : . .	64,300	13	4

Pour remplir la République de sa

portion, les objets suivans ont été réunis au domaine national.

Une vieille maison et quelques offices servant autrefois d'habitation de maître, .	1,900 fr.
La maison du Batelier, sur le port de Tayac, avec deux gabarres, ...	1,800
Une métairie appelée des Eyzies, exploitée par une paire de bœufs, compris semences et chepteaux, ...	9,900
Une métairie appelée du Péc, exploitée par une paire de bœufs, chepteaux et semences compris, ...	5,500
Une métairie située à Peyreblanque, exploitée par une paire de bœufs, chepteaux et semences compris, ...	5,500
Une maison et forge avec autres édifices, un pré situé à la Fondegaumée, de l'étendue de trente quartonnées; autre pré situé au Cingle, de l'étendue de douze quartonnées, ...	37,500
Une vigne située à la Rouquette, de l'étendue de huit quartonnées, ...	800
Bois taillis chêne, situé près des Eyzies, de l'étendue de dix-huit quartonnées, divisé en trois corps, ...	1,400
Champ-froid situé à Peyreblanque, divisé en deux corps, de l'étendue de trente-deux quartonnées, ...	700
Total	65,000 fr.

Et attendu que lesdits objets excèdent de six cents-quatre-vingt-dix-neuf francs six sous huit deniers la portion qui appartient à la République, il est à revenir au Déclarant une soulte de ladite somme, laquelle lui sera passée en compte sur la portion des fruits dont il est redevable.

Suit le détail des objets délaissés au Déclarant.

Mobilier dans la maison commune de Campagne.

Un sopha, deux coussins, deux fauteuils grands et petits, une bergère avec deux coussins, le tout couvert en soie, très-usés, ... 82 f.

Quatre tables à jouer, ... 40

Deux chenets en cuivre, avec un devant de feu, ... 30

Quatre flambeaux en verre, ... 4

Treize fauteuils, bois cerisier, et deux chaises en paille, ... 13

Une table ronde, couverte de marbre, 12

Deux chenets, avec une pêle, ... 8

Douze mauvaises chaises en paille, . . . 6

Deux tables à tiroirs, ... 4

Un soufflet eu un porte-mouchettes . . . 1

Une médiocre pendule, ... 40

Deux gros chenets de fer, un devant de feu, une pêle et pincette, ... 17

Une table de cuisine, autre vieille table, 6

Un grand pot de fonte, deux autres, une mauvaise casserole en taule, deux trépieds de fer, deux fers à repasser, ... 12

Un buffet, avec un vaisselier et un seau, 11

Quatre mauvaises lampes à queue, deux mauvais crochets, ... 3 10 s.

Trois mauvaises chaises, deux mauvaises tables, ... 3 10

Un blutoir, ... 10

Un cylindre à faire la lessive, ... 25

Un chaudron de fonte, une paire de chenets, un devant de feu, ... 19

Une mait à pétrir, une vieille table, avec deux mauvais bancs, ... 4

Une poële à frire, un mauvais gril, . . 2 10

Quinze mauvais lits de maîtres, mal assortis, treize lits de domestiques, mal assortis, ...	2,170 f.	
Trois mauvais fauteuils, garnis, . . .	6	
Deux chenets de fer, avec un devant de feu, ...	12	
Une armoire, ...	30	
Une médiocre commode, à trois tiroirs,	15	
Un petit secrétaire, ...	6	
Un fauteuil garni, ...	1	10 s.
Une table de nuit, ...	1	
Deux chenets, avec un devant de feu,	10	
Une table à toilette, ...	6	
Deux fauteuils, garnis en crin, ...	6	
Un fauteuil tapissé, ...	2	
Deux chenets, avec un devant de feu,	8	
Un cylindre à faire de l'eau-de-vie, non entier, ...	6	
Une table, un fauteuil et trois chaises,	6	
Une médiocre commode, une table et onze chaises, ...	22	
Un peyrol, un vieux poële de fonte, autre poële de fonte presque hors d'usage,	26	
Trois rideaux de croisée, une petite écuelle, un sucrier, quatorze tasses, six pots à bouquets, deux pots-à-lait, seize solitaires, sept petits pots-à-crême, seize plats, deux cuvettes, une cafetière, . . .	30	
Trois vieux flambeaux d'étaim, un fer à gauffre, trente-cinq verres grands et petits, deux caraffes, quatre compotières, quatre assiettes et trois cabarets, ...	20	
Deux fauteuils tapissés, deux fauteuils en paille, deux tables de nuit, deux chenets, ...	24	
Une table de nuit, une petite table, deux médiocres fauteuils garnis, autre petite		

table, deux chenets, ... 18 f.
Cinq fauteuils en bois, deux petites armoires, deux chenets, ... 50
Trois petites armoires, avec un vieux coffre, ... 35
Une armoire à deux battans, ... 36
Cinquante-trois draps de lits, usés, . . 212
Quinze draps de brin, ... 150
Deux cent trente-trois serviettes, brin et étoupes, ... 233
Soixante-huit napes, brin et étoupes, . 125
Cent trente-un draps de lits, de diverses toiles, ... 700
Cinq petites armoires, ... 100
Quatre coussins de fauteuils, ... 6
Six pêles et six pincettes, deux chenets, un vieux buffet, un vieux coffre, deux mauvais fauteuils, huit chaises garnies de raz verd, deux fauteuils en paille, un chassis, un rideau de croisée, une petite table, 100
Un chalit, un fauteuil, deux chaises garnies d'étoffe, un fauteuil de paille, deux chaises *idem*, une petite table; deux chenets, ... 30
Trois fauteuils en paille, deux chaises, *idem*, un rideau d'indienne, une petite armoire, un miroir, ... 30
Une table de nuit, deux chaises, quatre fauteuils, un petit rideau, ... 30
Une commode, une table à toilette, deux chenets, avec pêle et pincettes, neuf chaises en paille, une table couverte en drap, une petite armoire, ... 88
Une grande armoire, cinq matelats, deux couëttes, deux courtes-pointes, une couverte, trois barres de fer à croisée, deux chalits avec une paillasse, quatre

rideaux de lits de raz, une commode, deux rideaux de croisées, deux chenets, neuf fauteuils ou chaises, ...	265 f.

Maison de Sarlat.

Huit lits de maître, assez communs et mal assortis, ...	1,400
Cinq lits de domestique, ...	150
Quarante chaises, parmi lesquelles vingt-huit communes, ...	80
Cinq tentures de tapisseries, usées, ...	220
Onze tables, parmi lesquelles une est couverte de marbre, ...	180
Treize rideaux de croisées, communs, . . .	65
Une chaise longue, garnie en damas, ...	50
Deux petites bibliothèques, avec deux secrétaires, ...	40
Une petite glace de cheminée, ...	30
Un déjeûné, avec le dessus en marbre, . . .	40
Une glace de cheminée, en deux pièces, . .	100
Un petit poële, et une fontaine faïence, . .	18
Une commode à trois tiroirs, ...	30
Une commode couverte de marbre, ...	50
Une chiffonnière à trois tiroirs, ...	50
Un trumeau de cheminée, en deux pièces, . .	70
Une boîte en bois de noyer, ...	6
Une lingère, ...	40
Un buffet à quatre pentes, ...	30
Deux seaux ferrés, ...	4
Une armoire de salon, ...	25
Cinq plateaux en glace, sur cuivre, ...	25
Une chaise percée, avec une petite caisse, . . .	6
Six paires de chenets, grands et petits, avec les pêles et pincettes, ...	60
Trois tables de nuit, ...	9
	7,402 f.

De l'autre part, ... 7,402 f.

Immeubles situés dans la commune de Campagne, canton du Bugue.

Maison, jardin, office, prés de réserve, avec sept cuves et soixante fûts de barriques, ou vaisseaux vinaires, et un pressoir, ... 27,000

La métairie du chef-lieu de Campagne, avec quatre bœufs, exploitée par Lemoine, ... 10,600

La métairie du Cazal, exploitée par deux bœufs, ensemble chepteaux et semences, ... 10,100

La métairie de la citoyenne Reynal, travaillée par deux bœufs, ensemble chepteaux et semences, ... 9,700

La métairie du Tourandel, travaillée par quatre bœufs, ensemble chepteaux et semences, 9,000

La métairie du Pourteil, exploitée par quatre bœufs, délabrée de bâtimens, chepteaux et semences, ... 6,700

La métairie de Picharlou, exploitée par quatre bœufs, semences et chepteaux, ... 10,400

La métairie de la Muzardie, exploitée par deux bœufs, semences et chepteaux, ... 5,300

La métairie Dupeyrat, exploitée par quatre bœufs, chepteaux et semences, ... 8,700

La métairie de la Vergnole, exploitée par Borderie, une paire de bœufs, semences et autres chepteaux, ... 9,800

La métairie du Pigeonnier, exploitée par deux bœufs, semences et chepteaux, ... 7,200

La métairie de la petite Borie, avec une paire de bœufs, semences et chepteaux, . . . 6,000

Le borderage de Belot, exploité par deux veaux, semences et chepteaux, ... 5,300

133,202 f.

Ci-contre, ...	133,202 f.
Le borderage du Villageau, avec deux veaux, chepteaux et semences, ...	2,600
Le domaine du Pourou, avec deux bœufs, semences et chepteaux, ...	5,800
La métairie des Bernards et Castayrol, avec avec quatre bœufs, semences et chepteaux, .	7,800
Une vigne au Tourandel, 15 quartonnées, .	4,500
Autre vigne appelée enclos de Bardy, 15 quartonnées, ...	2,000
Bois taillis chêne au Trou des Jalaps, sept quartonnées, ...	100
Bois taillis chêne au Breuil, 4 quartonnées,	40
Bois taillis chêne à la Combe de la Muzardie, demi quartonnées, ...	6
Autre situé audit lieu, 4 quartonnées, . .	40
Autre situé au Cairé Négré, 4 quartonnées,	40
Autre situé audit lieu, une quartonnée et demie, ...	15
Autre située à la Bertou, 30 quartonnées, . .	900
La métairie de Faaby, quatre bœufs, semences et chepteaux, ...	8,000
Autre situé à la Croix du Porteil, 3 quartonnées, ...	45
Autre bois taillis à Bajouin, 20 quatonnées,	350
Autre audit lieu, trente quartonnées, ...	1,000
Bois châtaignier appelé de Monsec, en deux corps, environ cent quartonnées, ...	4,400
Bois taillis chêne audit lieu, 4 quartonnées,	50
Autre à la Malaudière, 60 quartonnées, . .	2,200
Autre au-dessus le moulin de Campagne, 30 quartonnées, ...	350
Autre situé au rocher de Gensou, 2 quartonnées, ...	20
Autre situé au bois de la Caty, douze quar-	
	173,458 f.

De l'autre part, ...	173,458 f.
tonnées, ...	200
Autre situé au Raisse, divisée en deux corps, dix quartonnées, ...	200
Bois taillis châtaigner, près de Belot, en deux corps, cent quartonnées, ...	7,200
Autre bois taillis châtaignier, en deux corps, situé à Pourou, ...	1,800
Autre bois châtaignier, en deux corps, à Caminal, 25 quartonnées, ...	2,000
Quatre pièces bois taillis chêne, presque contigues, situées à la fontaine de Pourou, 45 quartonnées, ...	1,500
Bois taillis chêne, en deux corps, au rocher de Roquetou, 15 quartonnées, ...	200
Autre bois taillis chêne, au Caminal, dix quartonnées, ...	200
Autre au même lieu, divisé en deux corps, trente quartonnées, ...	600
Autre situé à l'enclos du Bru, 12 quatonnées,	150
Autre situé à la Moulière, 5 quartonnées, .	100
Autre situé au Lac, dix quartonnées, ...	150
Autre sisué à la Combe des Rases, 6 quartonnées, ...	90
Autre situé au rocher de Tudeule, 12 quartonnées, ...	150
Autre au trou de Marteil, six quartonnées,	200
Autre situé aux Locades, douze quartonnées,	500
Autre situé au rocher de Marou, en trois corps, neuf quartonnées, ...	400
Autre situé au rocher de Peyrebrune, huit quartonnées, ...	200
Autre situé au rocher de la Turenne, 9 quartonnées, ...	150
Le moulin appelé de Porteil, un enclos, un	
	189,448 f.

Ci-contre, ...	189,448 f.
lopin de vigne, un lopin de pré, le tout tenant ensemble, ...	10,200
Le moulin de Campagne, avec un lopin de pré, ...	4,000
Deux maisons du Battelier, du port de Campagne, avec un lopin de terre et deux gabarres,	4,500

Commune de Tayac.

Une maison, un moulin, un pressoir à huile, situé sur le ruisseau des Eyzies, ...	9,000
Autre moulin appelé le Moulin le Bas, sur le même ruisseau, ...	4,500
Une vigne située à la Roquetou, vingt-quatre quartonnées, ...	2,000
Bois taillis châtaignier, situé à la Galagne, quarante quartonnées, ...	1,400
Bois taillis châtaignier, situé à Peyreblanque, soixante-douze quartonnées, ...	6,000
Le tiers d'un petit moulin, situé au Treuil,	350
Bois taillis chêne situé au Murle et à Pastourel, quarante-cinq quartonnées, ...	2,400
Bois taillis chêne près la Fondégaumée, quarante quartonnées, ...	1,113

Commune de Lussat.

Un bois taillis chêne de l'étendue de 14 quartonnées, champ-froid dix quartonnées, ...	200

Commune de Sarlat.

Une maison dans Sarlat, ...	7,000
Une petite maison avec un jardin près Sarlat,	5,000
	247,111 f.

De l'autre part, ...	247,111 f.
Une échoppe dans Sarlat, ...	600
Un domaine exploité par quatre bœufs, ensemble une maison délabrée, située à Bonnefon, commune de Sarlat, ...	10,000
Un moulin à deux meules, situé sur le ruisseau de Bonnefon, ...	2,800
Total, deux cents soixante mille cinq cent onze francs, ci :	260,511 f.

L'Administration centrale de la Dordogne, en conséquence desdits biens déclarés, déclare, au nom de la République, abandonner à Elisabeth Laborie-Campagne, les objets qui lui ont été fixés pour les causes énoncées, avec décharge de l'hypothèque de la Nation, lui fait main-levée du séquestre, avec exemption pour l'avenir de la taxe imposée par les lois des 27 septembre 1792 et 28 mars 1793, la déclare solemnellement quitte envers le trésor public, à raison de l'émigration de Géraud Laborie-Campagne, fils du Déclarant, et de tous les droits successifs de ce dernier, à la charge par elle de verser, dans la caisse nationale, le montant de la portion des fruits des biens réunis au domaine national, perçus par le Déclarant ou par elle jusqu'à ce jour, depuis leur mise en jouissance provisoire, et d'après la décision du Ministre des Finances sur le mode de la reddition de compte par les ascendans d'émigrés.

Le présent Arrêté sera imprimé, affiché dans les chefs-lieux du Département, des cantons et Communes du domicile et de la situation des biens.

Les Administrations municipales et Receveurs des Domaines nationaux et enregistrement, sont invités à dénoncer

les soustractions & évaluations frauduleuses qui auroient pu être faites. Expédition de cet Arrêté sera envoyé au Ministre des Finances, au Directeur de la Régie et au Commissaire du Directoire exécutif près l'Administration centrale.

Fait en séance publique de l'Administration centrale du Département de la Dordogne, le vingt-huit Fructidor an six de la République Française, une & indivisible.

Signé GINTRAC, VERLIAC, GALAUP, et Jos. PRUNIS, *Administrateurs.*

N. BEAUPUY, *Commissaire du Directoire exécutif.*

A PÉRIGUEUX;

De l'Imprimerie du Républicain DUPONT, imprimeur du Département.

arrêtés de partages des
biens de Père et Mère d'Emig.

Mois de fructidor
an 6.

f16a

28 fructidor an 6.

Gerard Laborie Campagne
No 18.

~~No 22~~ 29